

deux ans, le Parlement a virtuellement donné à la compagnie du Canada-Atlantique le pouvoir qui est demandé dans l'article 1er de ce bill, et au nom des compagnies intéressées, je sou mets qu'il n'est pas juste de la part de ce comité de refuser d'adopter une proposition qu'un comité de la Chambre a examinée avec soin, et à laquelle personne n'a fait la moindre opposition, simplement parce qu'il y a sur le feuillet des ordres du jour un bill à l'effet de modifier l'acte des chemins de fer—projet qui sera discuté plus tard, s'il n'est pas discuté vendredi, et lorsque le ministre des Chemins de fer et des Canaux en proposera l'adoption, nous pourrions alors discuter le sujet auquel portent tant d'intérêt le chef de l'opposition et l'honorable député d'Hamilton. Je prétends donc qu'on ne devrait pas s'inquiéter du bill du Gouvernement maintenant.

M. BARKER : Je veux exposer bien clairement les raisons pour lesquelles je désire que nous discussions maintenant toutes les questions qui se rapportent à ce bill, et je crois que l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux, en bon administrateur de chemin de fer, comprendra mes raisons. Je ne me place pas au point de vue de l'honorable député de Pictou, qui ne s'occupe que de faire adopter ce bill que demande la compagnie du Grand-Tronc, mais j'essaie de voir en quoi le Canada est intéressé dans cette question, et je suis certain que j'aurai la sympathie du ministre des Chemins de fer et des Canaux, qu'il m'approuve ou non. Le bill que nous avons devant nous demande donc que la compagnie du Grand-Tronc soit autorisée à acquérir les obligations d'un autre chemin de fer, le Canada-Atlantique. Ce chemin peut fournir un trafic très important aux chemins de fer de l'état, et voici l'honorable député de Pictou qui demande au Parlement de sanctionner l'acquisition par une compagnie rivale d'un chemin important, et il voudrait nous faire croire que nous, les représentants du pays, n'avons rien à dire en la matière, que c'est tout simplement une transaction entre deux compagnies de chemins de fer, le Grand-Tronc et le Canada-Atlantique.

Que l'honorable député s'imagine donc pour un instant qu'il est possesseur de la grosse part des obligations du chemin de fer Intercolonial, et supposons qu'une compagnie rivale veuille acheter un autre chemin de fer important voisin, se croiserait-il les bras, et n'aurait-il pas quelque chose à dire ? Dirait-il que ce n'est pas des ses affaires, et qu'il doit permettre aux deux compagnies rivales de son chemin de compléter bien tranquillement leur transaction et qu'ensuite il s'occupera de voir ce qu'il y a à faire avec elles lorsqu'elles se seront fusionnées ? Bien qu'il n'y ait pas très longtemps encore que l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux soit administrateur de chemin de fer, je suis bien certain qu'il n'approuve pas cette manière de faire les choses. Son pré-

décesseur, qui avait plusieurs années d'expérience comme ministre des Chemins de fer et des Canaux, comprenait parfaitement l'importance du Canada Atlantique et il voulait que le Gouvernement l'achetât. L'honorable député de Pictou lui, veut que nous laissions tranquillement adopter ce bill qui va permettre à cette compagnie rivale des chemins de fer du Gouvernement dans les questions de trafic, d'acquérir le Canada-Atlantique. Un homme dans les affaires qui agirait ainsi mériterait d'être envoyé à l'asile immédiatement. L'honorable député comprend parfaitement que ce n'est pas une insulte que je lui adresse ; je veux dire simplement que s'il était dans le commerce et si on lui demandait de rester tranquille pendant qu'une transaction de ce genre est en voie de se faire, et d'attendre que les plans de ses rivaux soient complétés, il dirait : "Croyez-vous que je suis un âne ? Croyez-vous que je ne sois propre qu'à aller à l'asile ? C'est maintenant le temps pour moi d'agir, et si je puis par quelques moyens empêcher la réussite de ce complot dirigé contre mes intérêts, je le ferai." Telle est la situation que je sou mets à l'honorable ministre et je suis certain qu'il approuvera ce que je dis.

M. E. M. MACDONALD : Dois-je comprendre alors que l'honorable député de Hamilton s'oppose à l'adoption du bill ?

M. BARKER : Je m'opposerai à son adoption tant que je ne saurai pas de quelle manière le ministre des Chemins de fer et des Canaux se propose de protéger les intérêts du public dans la combinaison qui doit se faire. L'honorable député a-t-il des objections à cela ?

M. E. M. MACDONALD : Si l'honorable député veut combattre ce bill, je crois qu'il devrait le dire franchement au comité, parce qu'il sait parfaitement que le Gouvernement a sur le feuillet des ordres du jour un bill dont le but est de décider les relations des chemins de fer de l'Etat avec ce chemin de fer.

Si mon honorable ami a des opinions particulières sur cette question, s'il n'approuve pas la politique du Gouvernement, libre à lui alors de combattre ce bill, mais il sait que le Gouvernement a toujours le pouvoir d'exproprier un chemin de fer, si c'est nécessaire dans l'intérêt du pays, et mon honorable ami peut toujours proposer quand il le voudra, que le Gouvernement exerce ce pouvoir.

M. BARKER : Ce que je veux, c'est que le Gouvernement adopte d'abord une politique, et qu'il la sou mette à la Chambre avant de permettre l'union de ces deux compagnies, mais je ne veux pas que l'on ferme la porte de l'écurie lorsque les chevaux sont évadés. Je voudrais que le Gouvernement nous fit connaître ces négociations qui ont